ARRETE PORTANT RADIATION DES EFFECTIFS DE CIVILITE PRENOM NOM

SUITE A MUTATION

Attention: Seuls les fonctionnaires TITULAIRES peuvent muter. Cet arrêté ne peut être pris qu'à réception de l'arrêté de nomination par voie de mutation de la collectivité territoriale ou établissement public territorial d'accueil.

MonsieurMadamele Mairele Présidentla Présidente,

Nom de la collectivité,

VU, le Code général de la fonction publique,

viser l'arrêté de nomination de la collectivité d'accueilVU, l'arrêté de MonsieurMadamele Mairele Présidentla Présidente de collectivité d'accueil en date du jj/mm/aaaa portant nomination de Civilité Prénom NOM par voie de mutation en qualité de d'grade titulaire à temps non complet (h/35h), à compter du jj/mm/aaaa,

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** A compter du jj/mm/aaaa, Civilité Prénom NOM, grade titulaire à temps non complet (h/35h) est radiée des effectifs du personnel de collectivité d'origine, date de son recrutement par voie de mutation par collectivité d'accueil. le jour de radiation correspond au jour de recrutement pas voie de mutation dans la collectivité d'accueil

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'agent comptable de la collectivité,

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,

- MonsieurMadamele Mairele Présidentla Présidente de collectivité d'accueil,

- L’agent.

MonsieurMadamele Mairele Présidentla Présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : ............................. Fait à      , le ....................

L’agent, MonsieurMadamele Mairele Présidentla Présidente,

Prénom et Nom Prénom et Nom